

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/CB/AB/LB

Comité Technique commun du 13 avril 2018 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 19 avril 2018

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET (*excusé*), M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET, M. Gildas LE GUERNIGOU (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON, Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN, M. Samuel DUBOIS, Mme Fabienne MABE, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD.

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX, Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD (*excusée*), M. Cyrille LOMET.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE, M. Eric FOSSEMBAS, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON (*excusée*), Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : **Titulaires** : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),

Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET, Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : **Titulaires** : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE (*excusé*), Mme Isabelle JEGOU (*excusée*), M. Denis LOISEAU (*excusé*).

Suppléants : Mme Catherine GUERIN, M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : **Titulaires** : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK.

Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : **Titulaire** : M. Christophe LE FLOCH.

Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : **Titulaire** : M. Jérôme JOURDAN.

Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

INFORMATIONS PREALABLES

Pour la CFDT, madame Corinne CLARET est remplacée par madame Isabelle MILET.

Pour la CGT et l'UGICT-CGT, monsieur Philippe CHAVROCHE et madame Isabelle JEGOU sont respectivement remplacés par madame Catherine GUERIN et monsieur Frédéric BUAN. La CGT et l'UGICT CGT ne disposent que de trois voix délibératives

Pour SUD, madame Josiane FICHER est remplacée par monsieur Gérard GENDROT. Le syndicat SUD ne dispose que de deux voix délibératives.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Les organisations syndicales abordent les sujets suivants :

- Madame Christine LESUR (CGT) évoque la teneur actuelle du dialogue social dans certains services ainsi que les méthodes employées pour le RIFSEEP et le PPCR.
- Monsieur Jérôme JOURDAN (FO) interroge l'administration sur le futur RIFSEEP. Il souhaite avoir des précisions les critères de sujétion et demande la prise en compte de la technicité. Il évoque le maintien des inégalités par la classification des postes de catégorie C.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Katia KRUGER et madame Christine LESUR (CGT) sont respectivement désignées comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FEVRIER 2018

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 16 février 2018** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 3 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES : PLAN D'ACTIONS EGALITE PROFESSIONNELLE 2018-2021 (AVIS)

En matière d'égalité professionnelle, de nombreuses actions ont été mises en place, qu'elles soient spécifiquement initiées au titre de l'égalité femmes - hommes, ou qu'elles croisent aussi d'autres démarches, tout en contribuant aussi à l'objectif d'égalité.

Suite au passage en Comité Technique d'un point d'étape en septembre 2017, Rennes Métropole, le Ville de Rennes et le CCAS déclinent un nouveau plan d'actions. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du plan d'actions RH 2018-2020 et de la candidature au renouvellement du label Égalité de l'AFNOR pour la période 2018-2021.

Les actions sont déclinées en 6 axes :

- 1- Former et sensibiliser les services à l'égalité professionnelle femmes-hommes et lutter contre les comportements sexistes : développer les conférences scénarisées, mieux communiquer (dépliant pour les nouveaux recrutés), renforcer le dispositif Discrim'alert.
- 2- Renforcer l'égalité en matière de statuts et de rémunération : réduire d'au moins 10 % les écarts de rémunération sur la période 2018-2021, agir sur les conséquences du temps de travail sur la carrière (réduction des postes à temps non complet, offrir des alternatives au temps partiel)
- 3- Développer la mixité au sein de nos organisations : lutter contre les stéréotypes, favoriser la mixité dans le cadre de la mobilité interne, rendre les conditions de travail plus propices à la mixité (vestiaires, temps de travail des cadres)
- 4- Assurer l'égalité dans les parcours professionnels : poursuivre le développement des dispositifs d'aide à la mobilité, favoriser l'égal accès à la formation...
- 5- Favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle : promouvoir le télétravail, élargir la semaine aménagée, favoriser les horaires variables et renforcer l'autonomie...
- 6- Renforcer l'égalité en matière de santé et de qualité de vie au travail : mettre en place un plan d'action pour réduire les absences pour raison de santé (Risques Psycho-sociaux (RPS) et des Troubles Musculo-squelettiques (TMS)).

Cette liste n'est pas exhaustive et continuera à être complétée en cours de période avec l'appui du comité de suivi Égalité professionnelle, qui réunit notamment des agents et représentants syndicaux.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le plan d'action Égalité professionnelle :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			Avis favorable
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			

Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO			1	
M. Jérôme JOURDAN			X	
TOTAL DES VOIX	12		1	

POINT 4 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ – DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES : INDEMNISATION DU TRAVAIL DU DIMANCHE (AVIS)

La Direction des Personnes Agées, gère six Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), une résidence autonomie, un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD). Les établissements et les services à domicile fonctionnent 7 jours sur 7, soit 365 jours par an.

La majeure partie des professionnels de la Direction des Personnes Agées travaille par roulement les week-ends :

- Pour les établissements : 1 week-end sur 2 ;
- Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile : 1 week-end sur 2 ou 1 week-end sur 3 ;
- Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : 1 week-end sur 3.

Du fait de contraintes particulières liées au travail du dimanche, ces personnels bénéficient d'une compensation particulière.

Il est proposé d'harmoniser l'indemnité du travail du dimanche sur la base des protocoles du travail du dimanche existant avec l'octroi d'une prime annuel de 666 euros pour 15 dimanches travaillés dans l'année.
Pour autant qu'elle soit plus favorable, cette prime se substitue aux indemnités existantes.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'indemnisation du travail du dimanche à la direction des personnes âgées :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD		2		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
Pour l'UNSA	1			

M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	10	3		

POINT 5 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : COMPOSITION DES INSTANCES (AVIS)

Lors des élections professionnelles de fin d'année seront élus les représentants du personnel dans les instances (Comité Technique, CHSCT, CAP et CCP).

Dans ce cadre, il convient de fixer leur composition en définissant :

- le nombre de représentants du personnel au regard des effectifs des collectivités et établissements entrant dans le périmètre de l'instance considérée,
- la répartition des sièges du collège employeur entre les collectivités et établissements représentés au regard des compétences des instances, de l'organisation de l'administration et des effectifs des collectivités et établissements entrant dans le périmètre de l'instance concernée.

	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants de l'employeur titulaires	Dont pour Rennes Métropole	Dont pour la Ville de Rennes et le CCAS
CT	15	15	9	6
CHSCT	10	10	6	4
CAP A	6	6	3	3
CAP B	6	6	3	3
CAP C	8	8	2	6
CCP A	4	4	3	1
CCP B	4	4	3	1
CCP C	5	5	2	3

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la composition des instances** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			3	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	
M. Frédéric BUAN (CGT)			X	
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			

Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	10		3	

POINT 6 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : MODALITÉS DU RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE (AVIS)

Les élections professionnelles de fin d'année se dérouleront par voie électronique. Pour ce faire, Rennes Métropole, organisatrice des élections pour le renouvellement des instances communes à Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le CCAS et pour le renouvellement des administrateurs du CASDEC, confie la mise en place de ce dispositif à un prestataire extérieur spécialisé dans l'organisation et la mise en œuvre de processus électoraux : VOXALY.

Le scrutin se déroulera du jeudi 29 novembre 16h, au jeudi 6 décembre 16h, sur le site internet <https://rennes.votes.voxaly.com>. Le dépouillement et la proclamation des résultats aura lieu le 6 décembre, à partir de 16h20.

Chaque électeur recevra, avant les élections, l'adresse du site et ses moyens personnels d'authentification par courrier à son domicile ainsi qu'une note d'information explicative précisant les conditions et les règles de fonctionnement du vote en ligne.

Les listes électorales, listes de candidats et professions de foi feront l'objet d'un affichage et seront consultables sur l'Intra. Les candidatures et professions de foi seront envoyées par courrier interne à tous les électeurs.

Un centre d'appel chargé de répondre aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales afin de renseigner les électeurs sur les possibilités de réexpédition des codes de connexion au site de vote et fournit une aide en cas de difficultés rencontrées sur le site de vote.

Il est composé 7 bureaux de vote et un bureau de vote centralisateur, ce dernier prenant la responsabilité de la supervision de l'ensemble des scrutins. Une cellule d'assistance technique (ou commission de contrôle) est également mise en place afin de conseiller et d'appuyer les bureaux de vote dans leurs décisions.

Les électeurs pourront voter 24h/24 durant toute la période de vote, depuis tout support numérique (ordinateur, tablette, smartphone). Les électeurs devant pouvoir voter sur le temps de travail, une vingtaine de lieux de vote est mise en place sur différents sites de la ville et de la métropole.

Afin de contrôler la totalité des opérations électorales, Rennes Métropole fait appel à un expert indépendant : le cabinet LEHM Production et Conseil, spécialisé en sécurité informatique et dans l'audit de solutions de vote par internet, et dûment habilité à cet effet.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les modalités du recours au vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		3		

Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
Pour SUD		2		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	7	6		

POINT 7 : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS : CRÉATION D'UNE NOUVELLE DIRECTION (AVIS)

Le pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU) est composé de sept directions correspondant à des disciplines techniques spécifiques. Globalement, le PISU assure des rôles articulés autour de la maîtrise d'ouvrage d'investissements, de la maîtrise d'œuvre, de l'entretien et de l'exploitation.

La direction du Patrimoine Bâti (DPB) constitue une importante direction (257 agents) en partie mutualisée. Elle a en charge la conduite des projets de constructions nouvelles, des réhabilitations lourdes du patrimoine de la Ville de Rennes mais également la maintenance et l'exploitation du patrimoine des deux collectivités (Rennes Métropole et Ville de Rennes). Ses missions relèvent de compétences et de savoir-faires techniques mis à disposition des différentes politiques publiques de nos collectivités.

En 2015, la création du service Pilotage des Investissements (SPI) a constitué une première étape permettant d'améliorer l'interface entre les directions sectorielles et la direction technique, au moment de l'élaboration du programme d'un équipement public. Cette organisation connaît un réel succès et représente une vraie plus-value : le travail avec les futurs utilisateurs est renforcé, les analyses de faisabilité plus poussées et les temps de réflexion croisant les besoins, le volet technique et la maîtrise financière plus importants.

Afin de poursuivre ce travail, il est proposé de créer, à partir du SPI et de la DPB, deux nouvelles directions :

- Une **direction des Projets d'Équipements Publics** entièrement dédiée à la gestion des projets de bâtiments depuis l'expression d'un besoin jusqu'à la livraison de l'équipement prêt à fonctionner. Il est en effet primordial de garantir la continuité dans la gestion d'un projet, de l'expression du besoin à la livraison de l'équipement. Cette direction regroupera la conduite d'opération (COP), les 2 services Maitrise d'œuvre (Moe Architecture et Moe Ingénierie), ainsi que le SPI qui devient Service Programmation des Investissements.
- Une **direction du Patrimoine Bâti** chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine des deux collectivités. Cette direction sera en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine. Elle agira au moyen d'une régie de travaux et/ou par le biais de contrats de maintenance et de marchés publics de travaux. Elle se compose de la Maintenance Entreprise (ME), Maintenance Régie (MR), Maintenance Sécurité et Énergie (MSE) et de Parc Auto (PA). Le service Marchés et les Affaires Juridiques (MAJ) restent rattachés à la DPB mais interviendra pour les deux directions.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la création d'une nouvelle direction au pôle Ingénierie et Services Urbains** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			

Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

**POINT 8 A : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE
– OPÉRA : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL : TEMPS DE
DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL ET PRÉCISIONS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR
(INDEMNITÉ DITE DE REPAS) (AVIS)**

Le règlement de fonctionnement de l'Opéra a fait l'objet d'évolutions en juin et septembre 2017. Dans cette continuité, il s'agit de définir les règles s'agissant des déplacements professionnels et d'indemnité de repas du soir au regard des spécificités et contraintes particulières des agents de cet équipement culturel.

Sont ainsi considérés comme du travail effectif les déplacements entre l'Opéra et un autre lieu de travail. Lorsque ceux-ci entraînent des découchers, il est pris en compte au temps réel et est plafonné à 7 heures. Ce temps de trajet est pris en compte pour déterminer les déclenchements de majorations horaires (dont heures supplémentaires) tout comme les garanties minimales de repos.

Les déplacements entre le domicile et des lieux de travail inhabituels sont comptabilisés dans la limite de 7 heures par trajet. Néanmoins, étant donné qu'il ne s'agit pas de temps de travail effectifs, ces heures ne peuvent déclencher de majoration horaire.

S'agissant de l'indemnité de repas, elle est fixée à 6,30 euros brut par repas pour les agents techniques amenés à travailler ponctuellement le soir, les week-ends, ou jours fériés.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le temps de déplacement professionnel et les précisions du règlement intérieur (indemnité dite de repas) :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			

M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			3
Mme Christine LESUR (CGT)			X
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X
M. Frédéric BUAN (CGT)			X
Pour SUD	2		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	10		3

POINT 8 B : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DE LA VOIRIE – SERVICE EXPLOITATION VOIRIE : BILAN DE L'ORGANISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL 2017 (AVIS)

Une nouvelle organisation de l'aménagement du temps de travail a été mise en œuvre en mars 2017 à l'occasion du transfert de la compétence voirie à la Métropole. Une évaluation était prévue à l'issue de la première année.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des agents par le biais d'un questionnaire. Le taux de réponse a été de 41%.

Il était demandé de noter le niveau de satisfaction de très insatisfait (note de 0) à très satisfait (note de 5), et de préciser les motifs d'insatisfaction ou de satisfaction (questions ouvertes).

Au vu des réponses au questionnaire et des besoins du service, il est proposé :

- D'ajuster les règles de récupération du crédit d'heures en bloquant la prise des 3 jours du dernier trimestre jusqu'à la fin de la période, de manière à ce que la régularisation soit possible sur l'année en cours et en donnant à chaque agent son crédit d'heures intermédiaire en septembre.
- Conserver le rythme de la saisonnalité qui répond aux attentes d'une majorité d'agents, aux besoins du service et aux impératifs de sécurité.
- Maintenir les horaires actuels qui répondent aux attentes d'une majorité d'agents, aux besoins du service et aux impératifs de sécurité
- D'organiser les interventions de fauchage avec 2 équipes se relayant sur 1 journée ½, c'est-à-dire une journée continue de 6h00 à 13h45 (pause de 20 minutes comprise) puis une après-midi standard de 13h15 à 17h00.
- De réduire à 3 semaines minimum l'intervalle entre deux astreintes, hors astreinte hivernale.

Un bilan de la viabilité hivernale sera réalisé à l'issue de la saison.

Les propositions sont intégrées dans le règlement OATT et prendront effet le 2 mai 2018.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le bilan de l'organisation et de l'aménagement du temps de travail du service exploitation voirie :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			

M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD		2	
M. Gérard GENDROT		X	
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X	
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	11	2	

Suspension de séance de 10h47 à 11h55.

POINT 9 : PÔLE INGÉNIERIE SERVICES URBAINS – DIRECTION DES DÉCHETS ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET DE CHALEUR : CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR CONTRAT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR RENNES NORD-EST DE RENNES MÉTROPOLÉ (AVIS)

Depuis la loi n°2014-058 du 27 janvier 2014 pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, Rennes Métropole exerce sa compétence de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur urbains sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il présente cinq réseaux de chaleur, dont trois sont situés à Rennes (Nord, Sud et Est), un à Vezin-Le-Coquet et un à Chartres de Bretagne.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé aux collectivités territoriales chargées d'un service public de distribution de chaleur en service au 1^{er} janvier 2009, de réaliser un schéma directeur de leur(s) réseau(x) de chaleur, avant le 31 décembre 2018.

Rennes Métropole s'est donc engagée dans cette démarche, dans une logique de réflexion partagée avec les autres politiques publiques structurantes en cours, que sont le Schéma Régional Climat Air Énergie de Bretagne 2013-2018, l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, d'un Plan Local d'Urbanisme Rennais et Intercommunal, en l'élargissant à l'ensemble de ces cinq réseaux de chaleur, nonobstant les mises en service récentes des réseaux de Rennes Est et de Chartres de Bretagne.

La sobriété, l'efficacité et la conversion énergétique, au service de la lutte contre le changement climatique et de la précarité énergétique ont ainsi sous-tendu l'élaboration de ce schéma directeur des réseaux de chaleur.

Un diagnostic et une évaluation complète des réseaux de chaleur ont été réalisés ainsi qu'une étude approfondie de trois scénarii. Le scénario retenu consiste à moderniser et à développer au maximum les installations de production et de distribution de la chaleur et prescrit l'interconnexion entre les réseaux Nord et Est de Rennes, dans le but de valoriser un maximum de chaleur issue de l'UVE et de rendre ainsi cette énergie fatale, prioritaire sur le déploiement de l'énergie renouvelable biomasse. Les investissements liés à la mise en œuvre de ce scénario sur les réseaux Nord et Est sont estimés à 56 millions d'euros.

Dans ce cadre, il est prévu une interconnexion entre les réseaux Nord et Est du réseau de chaleur de Rennes à horizon 2024-2025.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le schéma directeur, il est proposé de recourir à une concession de travaux effective au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix du mode de gestion du futur contrat d'exploitation du réseau de chaleur Rennes Nord-Est de Rennes Métropole :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable à l'unanimité
Pour la CFDT		6		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Marion GILBERT		X		
Mme Estelle SAMSON		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		3		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
Pour SUD		2		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
Pour l'UNSA		1		
M. Christophe LE FLOCH		X		
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX		13		

POINT 10 : PÔLE INGÉNIERIE SERVICES URBAINS – DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LA GESTION DIRECTE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET VENTE D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE (AVIS)

À la suite du transfert de compétences des communes vers Rennes Métropole les 3 contrats de production d'électricité photovoltaïque existants ont fait l'objet d'un transfert.

Sur l'ensemble des équipements la production annuelle d'énergie est évaluée à 50 900 kWh (sachant que le rendement des panneaux baisse de 1% par an), ce qui représenterait une économie au niveau de l'émission de CO2 de 4275 kg par an.

L'électricité produite est vendue en totalité à EDF Obligations d'achats en application de contrats d'obligation d'achat conclus pour 20 ans. Cette activité représente un faible volume budgétaire et ne nécessite aucun recrutement direct.

L'activité de production d'électricité de source solaire exercée par une collectivité territoriale constitue une activité de service public, qui en raison de son objet et des modalités de son financement présente un caractère industriel et commercial.

Il est proposé de recourir à une régie dotée de la seule autonomie financière, dite régie "autonome" qui dispose d'une individualisation budgétaire et comptable au sein de sa collectivité d'origine (ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct à trésorerie propre). Elle est administrée, sous l'autorité du Président de la

collectivité de rattachement et de son assemblée délibérante, par un conseil d'exploitation et un directeur de régie désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix du mode de gestion pour la gestion directe du service public :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		3		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	4		

POINT 11 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE : BILAN D'ÉTAPE DE LA MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA DÉCONCENTRATION DE LA FONCTION COMPTABLE (INFORMATION)

La mutualisation des services financiers de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole s'est mise en place de façon progressive à partir du 1er janvier 2016. Une nouvelle organisation des services est intervenue au 1er octobre 2016 et l'ensemble des agents a été regroupé dans les locaux de l'Hôtel de Rennes Métropole mi-octobre 2016.

Parallèlement, conformément aux orientations de la direction Générale, la déconcentration de la fonction comptable (déjà effective à la Ville de Rennes) a été conduite à partir du 1er janvier 2017 à Rennes Métropole. Cela s'est traduit par le transfert de 7 postes (dont 1 poste vacant) vers les directions opérationnelles pour assurer la prise en charge des tâches comptables qui jusqu'à présent étaient effectuées par la direction des Finances de Rennes Métropole.

Un bilan a donc été réalisé sur l'impact de la mutualisation de la direction sur les agents, leurs missions et leur volume de travail et de la déconcentration de la fonction comptable sur les agents et les services.

Les représentants du personnel prennent acte de cette information.

POINT 12 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDÉPLOIEMENTS DE POSTES (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les créations, suppressions, transformations et redéploiements de postes :

RENNES MÉTROPOLE

I – Les transformations de poste

I – Les transformations de poste

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1 – Service Assemblées et Actes

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Direction Aménagement Urbain et Habitat

- Transformation d'un emploi d'attaché.e en un emploi d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

VILLE DE RENNES – CCAS

I – Créations et redéploiements

POLE INGÉNIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction Voirie

- Création d'un emploi d'adjoint.e technique par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		3		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
Pour SUD	2			

M. Gérard GENDROT	X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	10	3	

- Création d'un emploi d'adjoint.e technique par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		3	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
Pour SUD	2		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	10	3	

Avis favorable

- Création de deux emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		

Avis favorable à l'unanimité

M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

II – Transformation

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1 – Direction des Personnes Agées

- Transformation d'un emploi de cadre de santé à 0.40% en un emploi à 0.80%

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	3			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 13 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : SUITES À DONNER ET QUESTIONS DIVERSES

Les sujets suivants sont abordés par les organisations syndicales :

- Situation au service Funéraire et des fossoyeurs (SUD)
- Interrogation sur la sollicitation des organisations syndicales aux projets menés par CoProD (UGICT-CGT)
- Demande de précision sur le bilan du télétravail (UGICT et CFDT)
- Bilan à un an de l'organisation du Conservatoire (CFDT)
- Demande de précisions sur les modalités de mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo (CFDT)
- Interrogations sur la CSG (CFDT)
- Charte d'utilisation de la géolocalisation et de l'enregistrement des communications radio (FO)
- Charte maternelle (CGT)

Clôture de séance à 12h00